

understand, it is not possible to proceed to the conclusion of the debate this morning.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): As the members of the Security Council wish to meet again this afternoon, the next meeting will be held today at 3.30 p.m.

The meeting rose at 1.20 p.m.

THREE HUNDRED AND FORTY-SECOND MEETING

Held at Lake Success, New York, on Thursday 29 July 1948, at 3.30 p.m.

President: Mr. D. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

The agenda was that of the 341st meeting (S/Agenda 341).

185. Continuation of the discussion on the Indonesian question

At the invitation of the President, Mr. Hood, representative of Australia; Mr. Pillai, representative of India; Mr. van Kleffens, representative of the Netherlands; Mr. Chanco, representative of the Philippines, and Mr. Palar, representative of the Republic of Indonesia, took their places at the Security Council table.

Mr. EL-KHOURI (Syria): It is to be noted in connexion with the Indonesian question that the decision [S/525] to set up the Committee of Good Offices was taken by the Security Council [194th meeting], and that the selection of the representatives of whom it was composed was left to the free choice of the parties. It was about a year ago that this decision was taken. The Netherlands Government chose Belgium to represent it on the Committee, the Indonesian Republic chose Australia. The representatives of Belgium and Australia, in turn, with the consent of both the nations involved in the dispute, agreed to select the United States of America as the third member of the Committee. The Security Council accepted the Committee so composed as its Committee of Good Offices, the duty of which was to try to find a solution of the dispute in a peaceful and conciliatory way.

We consider this to be the procedure accepted and agreed upon by the parties. In addition, we may note with satisfaction that the Committee of Good Offices has done good work during the last year and up to the present time. It succeeded in establishing a protocol of agreement between the two parties on political questions; and the manner in which such questions were to be solved was agreed upon by the parties in the "Renville" Agreement and the additional principles [S/649]. In this connexion we may consider with satisfaction the procedures which the two parties have

cet après-midi si, comme je le comprends, il n'est pas possible de clore le débat ce matin.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Puisque les membres du Conseil de sécurité tiennent à se réunir cet après-midi, la prochaine séance aura lieu à 15 h. 30.

La séance est levée à 13 h. 20.

TROIS-CENT-QUARANTE-DEUXIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le jeudi 29 juillet 1948, à 15 h. 30.

Président: M. D. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

L'ordre du jour est celui de la 341ème séance (S/Agenda 341).

185. Suite de la discussion sur la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, M. Hood, représentant de l'Australie, M. Pillai, représentant de l'Inde, M. van Kleffens, représentant des Pays-Bas, M. Chanco, représentant des Philippines, et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prennent place à la table du Conseil de sécurité.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Il faut noter, à propos de la question d'Indonésie, que c'est le Conseil de sécurité qui a décidé [S/525] d'instituer la Commission des bons offices [194ème séance], en laissant aux parties intéressées la liberté de choisir les représentants qui la composeraient. Cette décision a été prise il y a environ un an; le Gouvernement des Pays-Bas a choisi la Belgique pour le représenter au sein de la Commission, la République d'Indonésie a désigné l'Australie. Les représentants de ces deux pays ont, avec l'accord des parties au différend, désigné les Etats-Unis d'Amérique comme troisième membre de la Commission. Le Conseil a reconnu à la Commission ainsi composée le titre de Commission des bons offices du Conseil de sécurité; cette Commission était chargée de régler le différend par la conciliation et par des moyens pacifiques.

A notre avis les parties se sont mises d'accord sur cette méthode et elles l'ont acceptée. En outre, nous sommes heureux de constater que la Commission des bons offices a accompli un excellent travail au cours de l'année dernière et que maintenant encore elle nous rend de grands services. La Commission a réussi à élaborer un protocole d'accord sur les questions politiques litigieuses et à faire accepter ce règlement par les deux parties en cause; j'ai en vue l'Accord dit du "Renville" et les articles qui y ont été ajoutés [S/649]. Nous avons donc toute

adopted up to the present time under the supervision of the Security Council.

Article 36 of the Charter of the United Nations, paragraph 2, states:

"The Security Council should take into consideration any procedures for the settlement of the dispute which have already been adopted by the parties."

I believe, therefore, that if the Security Council proceeded in the manner proposed at this morning's meeting by the representative of China, with due regard to the clarifications and explanations which he added to his draft resolution, the situation would be met satisfactorily. The Security Council would be acting within its competence and following a wise course, leaving it to the Committee of Good Offices to implement the protocol which was agreed upon by both parties. If the matter is acted upon as proposed in the draft resolution submitted by the Chinese representative [S/931], which he has fully and clearly explained, I think the difficulties will be successfully overcome and a peaceful and conciliatory solution reached. For this reason my delegation will be delighted to support the Chinese proposal when it is put to the vote.

I wish to refer to another small matter which was mentioned by the parties concerned in connexion with the so-called blockade. The representative of the Netherlands explained fully [341st meeting] why the situation could not be considered as a blockade under international laws of war. But whether we call it a blockade, or severe restrictions and regulations imposed upon trade, whereby certain interests connected with transportation and the barter of goods, may be adversely affected, the fact remains that restrictions exist and that it is possible to lift them. It is to this that the draft resolution proposed by the Chinese delegation refers when it calls for the implementation of the "Renville" Agreement and the additional principles.

Once these principles are correctly, faithfully and honestly applied, I think all obstacles will be removed without it being necessary for the Security Council to take further steps in the matter.

The representative of the Netherlands has expressed his surprise that a blockade in Indonesia should be taking up the time of the Security Council and should be studied with such great interest at a time when another blockade is taking place elsewhere which has not been referred to the Security Council. I agree with him in his astonishment, and I believe that the blockade in Europe and the present situation in Berlin is a matter which might constitute a clear threat to peace and lead to a breach of the peace. We hear speeches and declarations from all sides to the effect that war may break out. It is therefore surprising that none of the four great Powers

raison d'être satisfaits de la méthode qui a été acceptée jusqu'ici par les deux parties sous les auspices du Conseil de sécurité.

Aux termes du paragraphe 2 de l'Article 36 de la Charte des Nations Unies:

"Le Conseil de sécurité devra prendre en considération toutes procédures déjà adoptées par les parties pour le règlement de ce différend."

Il me semble donc qu'en adoptant la proposition qui nous a été soumise ce matin par le représentant de la Chine, en tenant compte des explications que nous a fournies ce représentant à propos de son projet de résolution, le Conseil de sécurité aborderait le problème de la façon qu'il convient. En effet, en laissant à la Commission des bons offices le soin d'appliquer le protocole qui a été accepté par les deux parties, le Conseil agirait avec sagacité et resterait fidèle à son mandat. J'estime que si nous adoptions la résolution du représentant de la Chine [S/931] en tenant compte des explications très claires et très nettes que nous a fournies ce dernier, nous réussirons à surmonter les difficultés et nous aboutirons à un règlement pacifique par voie de conciliation. Pour ces raisons, ma délégation sera toute disposée à appuyer la proposition chinoise lorsque celle-ci sera mise aux voix.

Je voudrais dire quelques mots au sujet d'un autre problème, de moindre importance, que les parties intéressées ont mentionné à propos du "blocus". Le représentant des Pays-Bas a expliqué avec force détails [341ème séance] pourquoi l'on ne pouvait parler d'un blocus au sens que donnent à ce terme les lois internationales de la guerre. Mais quel que soit le terme que nous adoptions: qu'il s'agisse d'un blocus ou tout simplement de restrictions sévères imposées aux échanges commerciaux et qui risquent de porter atteinte à certains intérêts dans le domaine des transports et de l'échange des marchandises — le fait demeure que ces restrictions existent et qu'elles pourraient être levées. Or, c'est précisément à cela que tend le projet de résolution chinois, qui insiste sur la mise en application de l'Accord du "Renville" et des dispositions qui y ont été ajoutées par la suite.

J'estime que si l'on applique ces principes d'une manière stricte et dans un esprit de bonne foi et de bonne volonté, tous les obstacles seront écartés sans que le Conseil de sécurité ait à prendre d'autres mesures en la matière.

Le représentant des Pays-Bas s'est montré fort surpris de voir que le Conseil de sécurité s'occupe maintenant du blocus en Indonésie et qu'il examine cette question avec un tel intérêt, alors que dans une autre partie du monde il existe un blocus qui n'a jamais été mentionné au Conseil de sécurité. Je partage l'étonnement du représentant des Pays-Bas et j'estime que le blocus en Europe et la situation qui s'est créée à Berlin constituent une menace potentielle à la paix et peuvent conduire à une rupture de la paix. De tous côtés, on fait des discours et des déclarations pour affirmer qu'une guerre pourrait éclater. Il est donc fort surprenant qu'aucune des quatre

concerned have deemed it necessary to bring this matter to the attention of the Security Council, which was created for the purpose of dealing with such cases; its function being to ensure that situations and disputes likely to constitute threats to international peace and security are discussed in the Security Council, and to take steps to put an end to such situations before they deteriorate further. It is not fair that they should leave this matter to be brought before the Security Council by a small nation. It would be more honourable for them to bring it themselves before the Security Council, to seek its help in the solution of the problem which is threatening not only the States involved in the situation, but also the whole world. Everybody is eager to see peace prevail in the world and everybody is frightened by the present situation; it is astonishing, therefore, that this matter has not yet been brought to the attention of the Security Council by the parties concerned and that the Council's assistance has not been requested in settling this matter.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): 'Two new documents on the Indonesian question have been submitted for the Security Council's consideration: first, a telegram from the Committee of Good Offices dated 23 July 1948 [S/918], reporting the complete standstill of political negotiations between the delegations of the Netherlands and of the Indonesian Republic, and secondly, a report from the same Committee on restrictions on trade in Indonesia [S/919], sent at the request of the Security Council, which might be better described as a report on the Netherlands economic blockade of the Indonesian Republic.

The information contained in these documents and the additional statements which the Council heard today from the representatives of the Indonesian Republic, bring out very clearly the following two facts: first of all, the Netherlands has broken off political negotiations with the Indonesian Republic despite the Republic's desire to continue these negotiations; secondly, having deliberately broken off political negotiations, the Netherlands authorities in Indonesia still continue to subject the Indonesian Republic to a harsh economic blockade, enforced by the Netherlands military authorities ever since the beginning of the unprovoked military aggression of the Netherlands against the Indonesian Republic.

The view has been expressed here, and there have even been attempts to justify it theoretically, that there should be no quibbling about words, namely, whether this is a case of an economic blockade, or of only a few restrictions, or again of harsh restrictions. But such arguments are worthless. They conceal the wish to hide the true nature and significance of the present events in Indonesia, of the cruel economic blockade imposed by the Netherlands Government on the Indonesian Republic.

The Committee's first telegram reports that at a meeting held by the Working Group on 23 July,

grandes Puissances engagées dans cette affaire n'estime devoir la soumettre au Conseil de sécurité, qui a précisément pour tâche d'examiner les situations de ce genre; en effet, les situations et les différends susceptibles de menacer la paix et la sécurité internationales doivent être examinés par le Conseil de sécurité qui, conformément à son mandat, doit prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ces situations avant qu'elles ne deviennent trop graves. Il n'est pas juste que les grandes Puissances laissent à un petit Etat le soin de soulever cette question au Conseil de sécurité. Il eût été plus honorable pour elles de porter elles-mêmes cette question devant le Conseil de sécurité et de lui demander son aide pour le règlement d'un problème qui présente un danger pour les Etats directement intéressés et même pour le monde entier. Tous les peuples du monde aspirent à la paix et redoutent la situation actuelle; il est étonnant de voir que les parties en cause n'aient pas encore soumis cette affaire au Conseil de sécurité et qu'elles ne lui aient pas demandé son assistance pour la régler.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Le Conseil de sécurité est saisi de deux documents nouveaux concernant la question d'Indonésie. Ce sont, d'une part, le télégramme qui a été adressé le 23 juillet 1948 [S/918] par la Commission des bons offices au sujet de la rupture définitive des négociations menées entre les délégations des Pays-Bas et de la République d'Indonésie; d'autre part, le rapport que cette même Commission a fait parvenir au Conseil sur sa propre demande au sujet des restrictions commerciales en Indonésie [S/919], document qu'il aurait été plus exact de qualifier de rapport sur le blocus économique imposé par les Pays-Bas à l'Indonésie.

Les renseignements contenus dans ces documents ainsi que les déclarations complémentaires qu'a faites aujourd'hui le représentant de la République d'Indonésie mettent en évidence les deux faits suivants: tout d'abord, les Néerlandais ont fait échouer leurs négociations avec la République d'Indonésie, bien que celle-ci ait manifesté le désir de continuer à négocier; d'autre part, les Autorités néerlandaises, qui ont délibérément rompu les négociations, continuent à pratiquer le cruel blocus économique de la République d'Indonésie. Comme on le sait, ce blocus a été établi par les autorités militaires des Pays-Bas et il est en vigueur depuis le jour où les Pays-Bas ont déclenché leur agression non provoquée contre la République.

On a affirmé ici qu'il était inutile de se livrer à des discussions sur le point de savoir s'il faut employer l'expression "blocus économique", "restrictions" ou "restrictions graves"; on a même tenté de se fonder sur des considérations d'ordre théorique. Or, de tels arguments sont sans valeur. Ils tendent à dissimuler le sens véritable des événements qui se déroulent en Indonésie et à nier que le Gouvernement des Pays-Bas pratique à l'égard de la République d'Indonésie un blocus économique sévère.

Aux termes du premier télégramme de la Commission, le représentant de la République a

the Republican representative stated that political negotiations had been at a complete standstill during the last eight weeks; that the Netherlands delegation had refused to continue these negotiations and had not put forward any proposals of its own, and that the Netherlands was intensifying its efforts to establish, without the participation of the Republic, the so-called United States of Indonesia and a Netherlands-Indonesian Union, to be composed, apparently, of puppet States, illegally created in large numbers by the unilateral action of the Netherlands authorities in Indonesia.

The above-mentioned telegram contained the first official intimation from the Committee of Good Offices to the Security Council that the representatives of the United States and Australia on the Committee had submitted their proposals for a political settlement in Indonesia to both parties concerned, namely, the Netherlands and Indonesian delegations. This apparently refers to the proposals which were mentioned at one of the previous meetings [322nd meeting] of the Security Council on the Indonesian question.

Having learnt of these proposals from the Press, some of the delegations on the Security Council naturally showed interest in them and expressed the wish that the Council should request the Committee of Good Offices for the relevant information. For some unknown reason the representatives of the United States of America and Belgium opposed such a request and no information was asked for. In fact, the Australian-United States proposals have been concealed from the Security Council because of the attitude adopted by the United States of America. These proposals are still unknown to the Security Council, for although the Committee of Good Offices refers to them in its telegram, it mentions neither their text nor their contents. It goes without saying that it is difficult in these circumstances for the Security Council to examine the substance of the question mentioned in the Committee's telegram of 23 July.

We may note from the available information that the Netherlands delegation refused to pursue negotiations with the Indonesian Republic's delegation and that the Committee of Good Offices has been unable to cope with the task facing it and announce the failure of negotiations. The Security Council cannot regard such a situation with equanimity.

We know that the Netherlands has concentrated a large army in Indonesia. Considering the clearly inferior policy of the Netherlands Government towards the Indonesian Republic, the presence of such an army creates a situation which the Security Council cannot overlook.

More than two years' examination of the Indonesian question in the Security Council shows that some States have made considerable efforts, both in the Security Council and in the Committee

déclaré le 23 juillet au Comité de travail que les négociations politiques étaient interrompues depuis huit semaines, que la délégation des Pays-Bas avait refusé de poursuivre les pourparlers sans avoir, pour sa part, présenté de proposition, que les Pays-Bas poursuivaient avec une énergie accrue leurs tentatives visant à créer des "Etats-Unis d'Indonésie" et une Union néerlandaise-indonésienne dont la République ne ferait pas partie et qui se composerait sans doute des États fantômes que les Autorités néerlandaises en Indonésie ont créés en grand nombre par des actes arbitraires et illégaux.

Dans ce télégramme adressé au Conseil de sécurité, la Commission annonce pour la première fois, à titre officiel, que les représentants des Etats-Unis et de l'Australie à la Commission des bons offices ont soumis aux deux parties en cause, c'est-à-dire aux délégations néerlandaise et indonésienne, des propositions relatives au règlement politique en Indonésie. Il s'agit sans doute des propositions qui ont déjà été mentionnées au cours de l'une des séances précédentes [322ème séance] du Conseil de sécurité consacrées à la question de l'Indonésie.

Certaines délégations au Conseil de sécurité qui avaient appris par la presse l'existence de ces propositions ont tout naturellement demandé que l'on s'adressât à la Commission des bons offices pour obtenir des informations à ce sujet. Mais les représentants des Etats-Unis et de la Belgique se sont opposés, pour je ne sais quelle raison, à ce que l'on formulât une telle requête. En conséquence, le Conseil n'a pas demandé ces informations. Par suite de l'attitude adoptée par les Etats-Unis, le Conseil de sécurité n'a pu prendre connaissance des propositions australo-américaines. Même à l'heure actuelle il n'en connaît pas la teneur. En effet, la Commission des bons offices qui mentionne ces propositions dans son télégramme n'en donne ni le texte ni le contenu. Dans ces conditions, le Conseil ne peut évidemment pas examiner quant au fond la question qui fait l'objet du télégramme du 23 juillet.

Les informations dont nous disposons en ce moment permettent de conclure que la délégation des Pays-Bas a refusé de poursuivre ses négociations avec les représentants de la République d'Indonésie, que la Commission des bons offices n'a pu s'acquitter de la tâche qui lui avait été confiée et qu'en conséquence, elle nous a annoncé l'échec des négociations. En présence d'une telle situation, le Conseil ne saurait rester indifférent.

On sait que les Pays-Bas ont concentré en Indonésie des forces armées considérables. La présence de cette armée et la politique d'hostilité que le Gouvernement des Pays-Bas a adoptée à l'égard de la République d'Indonésie créent une situation que le Conseil de sécurité ne peut ignorer.

L'expérience acquise par le Conseil qui examine la question d'Indonésie depuis plus de deux ans déjà, montre que certains Etats membres du Conseil de sécurité et de la Commission des bons

of Good Offices, which consists of the representatives of the United States, Belgium and Australia, to minimize the significance of events in Indonesia. They have attempted, moreover, to impose upon the Security Council and the Indonesian Republic a settlement of the Indonesian question which can in no way be regarded as adequate for the protection of the legitimate interests of that Republic, which has fallen a victim to military aggression and is being strangled by economic blockade.

These States are trying to act surreptitiously behind the Security Council's back. The practice of so-called mediation and good offices is nothing new to us. It is applied elsewhere as well, for instance in Palestine, where proposals on matters of substance, already decided on by the General Assembly, are made in disregard of the Security Council.

Such a situation cannot be considered normal. The Security Council must be kept informed of the Australian-United States proposals, which are being so carefully concealed from it. We must request the Committee of Good Offices for information on these proposals.

Let us pass on to the information contained in the second document, which the Committee so modestly names "Report . . . on restrictions on trade of Indonesia . . .".

The USSR delegation has repeatedly drawn the Security Council's attention to the fact that the Netherlands military authorities in Indonesia, with the obvious connivance of the Committee of Good Offices, are carrying out an economic blockade of the Republic of Indonesia, and that the Netherlands Government systematically and deliberately continues to enforce that blockade and to have recourse to a number of other measures, to the political and economic detriment of the Republic. The information contained in the Committee's report fully confirms the view of the USSR delegation and the existence of such an economic blockade. It is evident from the report that the Netherlands Government has intentionally violated and does not abide by the obligations assumed by it under the truce agreement, namely, that trade and intercourse between all areas of the Indonesian Republic would be permitted as far as possible and that economic activity, trade, transportation and communications would be restored as soon as practicable after the signature of the Truce Agreement, taking into consideration the interests of all the constituent parts of Indonesia. Those obligations have been treated like a mere scrap of paper by the Netherlands Government.

The Committee notes that six months after the beginning of the truce, all Republican controlled areas of Java and Sumatra are still suffering from an acute shortage of most goods and materials and a considerable shortage of transport facilities, equipment and materials essential for reconstruction work. A serious shortage of such goods

offices, laquelle se compose des représentants des Etats-Unis, de la Belgique et de l'Australie, se sont efforcés de minimiser la portée des événements d'Indonésie et d'imposer au Conseil de sécurité et à la République d'Indonésie une solution qui ne saurait en aucun cas suffire à protéger les intérêts légitimes de cette République, victime d'une agression et d'un sévère blocus économique.

Ces Etats agissent d'une façon dissimulée, en négligeant le Conseil de sécurité. Comme on le sait, le recours à la "médiation" et aux "bons offices" n'est pas une méthode nouvelle. On l'utilise également dans d'autres parties du monde, et notamment en Palestine où, sans tenir compte du Conseil de sécurité, on présente des propositions relatives à des problèmes fondamentaux et même à des questions qui ont déjà été tranchées par l'Assemblée générale.

Cette situation ne nous paraît pas normale et il faut que le Conseil de sécurité puisse prendre connaissance des propositions australo-américaines, qu'on lui dissimule si soigneusement. Il faut demander à la Commission des bons offices de nous fournir des informations au sujet de ces propositions.

Passons maintenant aux renseignements contenus dans le second document, auquel la Commission a donné le titre modeste de "Rapport sur les restrictions commerciales en Indonésie".

La délégation de l'URSS a plus d'une fois déclaré au Conseil de sécurité que les autorités militaires néerlandaises pratiquent, avec la connivence de la Commission des bons offices, un blocus économique de la République, qu'elles le font d'une manière tout à fait systématique, conformément à un plan établi d'avance, et qu'elles prennent en outre des mesures d'ordre politique et économique susceptibles de porter préjudice à la République. Les renseignements qui nous ont été fournis par la Commission dans son rapport confirment entièrement l'opinion de la délégation de l'URSS et indiquent que ce blocus économique a effectivement lieu. Ce rapport montre que le Gouvernement des Pays-Bas a délibérément violé les engagements qu'il avait assumés aux termes de l'Accord d'armistice. Celui-ci prévoyait en effet que les relations commerciales entre les différentes régions de la République d'Indonésie reprendraient sur une vaste échelle et qu'aussitôt après la signature de l'Accord, il y aurait lieu de rétablir les échanges commerciaux, les transports et les communications en tenant compte des intérêts de toutes les parties de l'Indonésie. Le Gouvernement des Pays-Bas a transformé cet Accord en un simple chiffon de papier.

La Commission signale que six mois après la conclusion de l'armistice, toutes les régions de Java et de Sumatra placées sous le contrôle de la République d'Indonésie souffrent d'une grande pénurie en ce qui concerne la plupart des marchandises et sont presque entièrement dénuées des moyens de transport et des matériaux néces-

as textiles, paper and medical supplies is felt in many areas.

The representative of the Indonesian Republic in his statement before the Security Council on 6 July [329th meeting], and his additional statement today [341st meeting], cited numerous facts showing that, despite the official existence of the truce, the Netherlands authorities in Indonesia are continuing to pursue a ruthless struggle against the Republic in the form of an economic blockade. The Dutch have arbitrarily assumed the right of unilateral control of the Republic's foreign trade and have banned imports into the territory of the Republic of machinery of all kinds, as well as of such goods as cotton textiles, medical supplies, surgical instruments and even needles, under the pretext of taking measures against arms smuggling. At the same time they have also made it impossible to export goods from Republic territory.

The representative of the Netherlands has denied these facts at previous meetings of the Security Council, [328th, 329th meetings], and he has tried to deny them again today [341st meeting], but we can see that they are fully borne out by the information contained in the Committee's report.

The Netherlands authorities have banned trade between the territory of the Republic and the areas under Netherlands control. Moreover, they have put an end to seaborne trade between different areas of the Republic itself and, by blockading the coast of the Republic, have completely cut it off from the outside world and rendered trade between the Republic and other countries impossible.

As far back as in August 1947, the Commander-in-Chief of the Netherlands forces in Indonesia prohibited land transport of goods produced in the Republic by setting up the so-called licensing system, under which the Netherlands authorities issue virtually no licences for the transportation of goods.

The Netherlands authorities have prohibited all movement of goods and freight across the demarcation line between the territory of the Republic and areas of Indonesia under Netherlands control. In January and July 1947 respectively, the Netherlands Governor-General and the Commander-in-Chief of the Netherlands Navy in Indonesia issued special decrees establishing full control over seaborne trade both between different areas of the Republic and between the Republic and the outside world.

In view of all these facts, even the Committee of Good Offices, which as a rule defends the colonial interests of the Netherlands in Indonesia, is forced to admit that this measure has resulted

saïres à la reconstruction du pays. Un grand nombre de régions manquent de produits tels que les textiles, le papier et les médicaments.

Lors de la séance du Conseil de sécurité tenue le 6 juillet [329ème séance] et même au cours de notre réunion de ce matin [341ème séance], le représentant de la République d'Indonésie a cité de nombreux faits qui montrent que malgré l'armistice qui a été officiellement institué, les Autorités néerlandaises en Indonésie poursuivent, sous forme d'un blocus économique, leur lutte acharnée contre la République. Les Néerlandais se sont arrogé le droit de contrôler d'une façon unilatérale le commerce extérieur de la République. Ils ont interdit l'importation sur le territoire de la République de machines de toutes espèces et même de produits tels que les étoffes de coton, les médicaments, les instruments de chirurgie et même les aiguilles, tout cela sous prétexte de lutter contre la contrebande de guerre. En même temps, ils ont mis la République dans l'impossibilité d'exporter ses propres produits.

Le représentant des Pays-Bas a réfuté ces faits au cours de séances précédentes du Conseil [328ème, 329ème séances]. Il s'est efforcé de faire de même aujourd'hui [341ème séance]. Toutefois, les renseignements contenus dans le rapport de la Commission confirment la véracité de ces faits.

Les Autorités néerlandaises ont interdit les échanges commerciaux entre le territoire de la République et les régions placées sous le contrôle des Pays-Bas. De plus, elles ont rendu impossible le commerce maritime entre les différentes parties de la République. Elles ont bloqué les côtes du territoire républicain, elles ont coupé la République d'Indonésie du reste du monde en l'empêchant ainsi de se livrer au commerce avec l'étranger.

Le Commandant en chef des troupes néerlandaises en Indonésie a interdit, dès le mois d'août 1947, le transport par terre des marchandises produites dans la République d'Indonésie. Il a introduit en effet un système de "licences" qui permet aux Autorités néerlandaises d'empêcher en fait le transit des marchandises.

Les Autorités néerlandaises ont interdit le passage des marchandises à travers la ligne de démarcation qui sépare le territoire de la République des régions placées sous le contrôle des Pays-Bas. Le Gouverneur général néerlandais et le Commandant en chef de la Marine des Pays-Bas en Indonésie ont publié respectivement, en janvier et en juin 1947, des ordres spéciaux instituant un contrôle absolu sur les échanges commerciaux qui s'effectuaient par la voie de mer entre les différentes régions de la République ainsi qu'entre la République dans son ensemble et le monde extérieur.

A la lumière de tous ces faits, la Commission des bons offices, qui pourtant défend d'habitude les intérêts coloniaux des Pays-Bas, a dû reconnaître que cette mesure avait pratiquement in-

in an almost complete prohibition of the importation into Republican territory of goods, transport equipment and materials necessary for reconstruction work.

The establishment of control over exports from the Republic by the Netherlands authorities in Indonesia has, to all intents and purposes, deprived the Republican Government of the possibility of exporting any goods whatsoever, and the establishment of Netherlands control over navigation and the closing of the Sunda Straits between Java and Sumatra have led to complete cessation of navigation even between separate areas of the Republic itself.

Against the background of these facts, there is an odd ring to the statements made today by the representatives of the Netherlands and the United States of America [341st meeting], that nothing unusual is taking place in Indonesia, that events are taking their normal course, that the United States member of the Committee of Good Offices will arrive shortly, and then everything will start all over again. There is a cruel and ironical sound about these reassurances when addressed to the Republic and people of Indonesia, suffering as they are under the Netherlands economic blockade.

It is, then, perfectly clear that the policy of the Netherlands Government is to strangle the Indonesian Republic by economic means, thereby condemning the people of Indonesia to suffering and want.

The Security Council cannot disregard such acts of economic aggression. It is in duty bound to take effective measures to protect the legitimate interests of the Indonesian Republic and its people.

In the light of these considerations I shall say a few words on the substance of the resolution submitted by the representative of China [S/931].

The real point of this resolution is that the Netherlands and the Indonesian Republic are treated as being on the same level and in the same position. It is clear to all of us that the question under discussion is that of the ruthless economic blockade imposed on the Indonesian Republic by the Netherlands Government. But the Chinese resolution places the two sides on an equal footing, creating the impression that they bear the same degree of responsibility for the blockade, and that it is for that reason that an appeal is made to both sides to observe the "Renville" Agreement.

This is a fundamental error and such an approach tends to conceal the real substance of the question which we are here to discuss.

Another circumstance to which the USSR delegation feels it must draw attention is that reference is made to the oppressive "Renville" Agreement, virtually forced on the Indonesian Republic and disregarded and violated later by the Netherlands authorities themselves. To revert to that Agreement, to make a new appeal to the

terdit à la République d'Indonésie l'importation des marchandises, des moyens de transport et des matériaux nécessaires aux travaux de reconstruction.

En instituant un contrôle sur les exportations de la République, les Autorités néerlandaises ont en réalité empêché le Gouvernement républicain d'exporter des marchandises quelles qu'elles soient. Quant au contrôle institué par les Néerlandais sur les transports maritimes et à la fermeture du détroit de la Sonde, qui sépare Java de Sumatra, ces mesures ont virtuellement fait cesser tout trafic maritime entre les différentes régions de la République.

C'est pourquoi les déclarations qu'ont faites aujourd'hui les représentants des Pays-Bas et des Etats-Unis d'Amérique [341ème séance] nous paraissent fort étonnantes. Ces représentants affirment en effet qu'il ne se passe rien d'extraordinaire en Indonésie, que la situation y est tout à fait normale, que le membre américain de la Commission des bons offices se rendra prochainement sur les lieux et que tout va donc reprendre. Des déclarations aussi apaisantes sont d'une ironie amère pour le peuple de la République d'Indonésie qui est victime du blocus économique néerlandais.

Il est donc parfaitement clair que le Gouvernement des Pays-Bas cherche à étouffer économiquement la République d'Indonésie en vouant ainsi le peuple indonésien aux privations et à la souffrance.

Le Conseil de sécurité ne saurait rester indifférent à ces actes d'agression économique. Il doit prendre des mesures efficaces afin de protéger les intérêts légitimes de la République d'Indonésie et du peuple de ce pays.

A ce propos, je voudrais dire quelques mots au sujet du projet de résolution qui nous a été soumis par le représentant de la Chine [S/931].

Le sens de la résolution se ramène au fond à ceci, qu'elle place les Pays-Bas et la République d'Indonésie sur le même pied en ce qui concerne l'affaire que nous sommes en train d'examiner. Or, tous ceux qui sont présents ici se rendent bien compte qu'il s'agit d'un sévère blocus économique, imposé par les Pays-Bas à la République indonésienne. Mais le représentant de la Chine propose de mettre les deux parties sur un pied d'égalité. Son texte semble indiquer que les deux parties sont également responsables du blocus, et c'est pourquoi il propose de les inviter toutes les deux à respecter l'Accord du "Renville".

Ceci repose sur une erreur fondamentale et contribue à dissimuler la portée des événements et le sens véritable de la question que nous sommes en train d'examiner.

D'autre part, la délégation de l'URSS tend à faire observer au Conseil de sécurité que ce projet de résolution contient une référence à l'Accord du "Renville", Accord asservissant, qui a été imposé de force à la République d'Indonésie et qui par la suite a été violé par les Autorités néerlandaises elles-mêmes. Revenir à

Netherlands authorities to carry it out, is to aggravate the position of the Indonesian Republic.

A third consideration is that in the draft resolution submitted by the representative of China, the appeal is also addressed to the Committee of Good Offices. It is clear from the telegram of 23 July, however, that the Committee has itself admitted its failure to discharge its task and, as I have already pointed out, confines itself merely to noting the standstill in negotiations.

In view of those circumstances, the USSR delegation sees no grounds for regarding the Chinese draft resolution as acceptable, since the adoption of such a decision by the Security Council would not only lead to no improvement and ensure no solution furthering the legitimate interests of the Indonesian Republic and people, but would again be exploited by the Netherlands Government and authorities to further their colonial interests, just as the "Renville" Agreement is being exploited up to this day.

For these reasons, the USSR delegation cannot support the resolution submitted by the representative of China.

The PRESIDENT (*translated from French*): Since there are no more speakers on my list, we shall proceed to a vote. First, however, as representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic, I should like to explain the reasons why I cannot vote in favour of the Chinese resolution.

It was not my intention to intervene in this discussion, since I fully endorse the views expressed by the representative of the Union of Soviet Socialist Republics. Since, however, we have a resolution before us, I find it necessary to explain why, as the representative of a member State, I cannot accept the text under consideration.

This resolution has all the characteristic features of what I might call a "rubber resolution". Such a resolution offends no one's self-esteem; it touches no one; it says nothing; it is not directed at anyone in particular; it makes everyone happy; and it leaves the door open to even sharper conflicts than have arisen in the past. Those are the characteristic features of "rubber resolutions". The text proposed by the delegation of China is typical of this sort of resolution.

Numerous questions have been raised in the telegram of 23 July [S/918]. There is a letter from the so-called Committee of Good Offices, in which the Committee declares itself powerless, in existing conditions, to render any good offices to the two parties. It seems to me that this should be a situation to cause concern in the Security Council. It should be the Council's duty to say something on the subject, to adopt a solution, or

cet Accord et inviter les Autorités néerlandaises à le respecter, équivaudrait à placer la République indonésienne dans une situation encore plus difficile.

Enfin, le projet de résolution déposé par le représentant de la Chine contient un appel à l'adresse de la Commission des bons offices. Toutefois, ainsi qu'il ressort du télégramme du 23 juillet, la Commission a reconnu elle-même qu'elle n'était pas en mesure de mener à bien sa tâche et s'est bornée, comme je l'ai déjà dit, à constater l'échec des négociations.

Pour toutes ces raisons, la délégation de l'URSS estime que le projet de résolution soumis par le représentant de la Chine est inacceptable. En effet, s'il adoptait une telle décision, le Conseil de sécurité ne contribuerait nullement à faire progresser les négociations ou à résoudre la question conformément aux intérêts légitimes de la République indonésienne et de son peuple. Bien au contraire, les Autorités et le Gouvernement néerlandais utiliseraient cette décision pour servir leurs propres intérêts coloniaux, comme ils l'ont déjà fait dans le cas de l'Accord du "Renville".

En conséquence, la délégation de l'URSS ne peut appuyer la proposition du représentant de la Chine.

Le PRÉSIDENT: Puisqu'il n'y a plus d'orateurs inscrits, nous allons passer au vote. Mais, auparavant, j'aimerais faire, en ma qualité de représentant de la République socialiste soviétique de l'Ukraine, un exposé des raisons pour lesquelles je ne puis me prononcer en faveur de la résolution déposée par le représentant de la Chine.

Il n'était pas dans mon intention d'intervenir dans ce débat, parce que je partage pleinement l'opinion que vient d'exprimer le représentant de l'URSS. Mais, étant donné que nous sommes en présence d'une résolution, il faut bien que j'explique pourquoi, en ma qualité de représentant d'un Etat membre, je ne puis accepter le texte dont il s'agit.

Cette résolution a toutes les caractéristiques de ce que j'appelle "une résolution en caoutchouc": elle ne blesse l'amour-propre de personne; elle ne touche personne; elle ne dit rien; elle ne vise qui que ce soit; elle contente tout le monde; de plus, elle laisse la voie ouverte à des conflits encore plus aigus que ceux qui se sont produits jusqu'ici. Voilà ce qui caractérise les motions "en caoutchouc". C'est ce type de résolution qu'a présenté la délégation de la Chine.

De nombreuses questions ont été posées dans le télégramme du 23 juillet [S/918]. Il existe une lettre de la Commission dite des bons offices, par laquelle celle-ci se déclare impuissante, dans la situation actuelle, en ce qui concerne la prestation de ses bons offices aux deux parties. Il me semble que cette situation devrait faire naître l'inquiétude au sein du Conseil de sécurité. Nous devrions, en tant que Conseil de sécurité, dire

at least to reassure the Indonesian Republic. We must explain our position to the two parties.

Unfortunately the Chinese resolution contains no mention whatever of the fact, established and stated by the Committee of Good Offices, that the activities of that Committee in the rendering of good offices have ended in failure. It contains nothing; it says nothing. In these circumstances, I do not see how I can honestly support such a proposal.

In the second place, I have here a very important telegram addressed to the President of the Security Council, in which we are informed that the military observers find it impossible to carry out their duties owing to the destruction of transport facilities. It is my opinion that this matter should be discussed by the Security Council. We are asked for a reply, but we have given none, and the telegram has been laid aside. I appeal to you, gentlemen, how can this poor Committee be expected to carry out its functions?

I should like to read this telegram, which has not yet been quoted by anyone. It reads as follows:

"Chairman Committee Good Offices has honour to communicate following to President Security Council. Movement of military assistants in all Republican areas has become increasingly restricted as result of serious transport shortage in Republic. Netherlands authorities have not been able to assist. Unless action is taken to provide vehicles it will be impossible for military assistants to carry out duties required of them by Committee" [S/929].

This appeal for help, sent out by the Committee and its military aides, comes from an organ of the Security Council and persons nominated by it. Why is this telegram not mentioned? Why has the Council given no reply to the question the Committee addresses to us?

The Security Council has asked for information regarding existing trade restrictions — called, in plain English, a blockade — imposed by the Netherlands authorities. But when the question was originally raised [329th meeting], the representative of the United States protested against the use of the word "blockade"; we therefore used a more diplomatic term to describe the situation in Indonesia. We have seen the result; all our information shows clearly that a most inhumanly severe blockade has been imposed by the Netherlands authorities upon the Indonesian Republic.

Does the resolution proposed by the representative of China provide an answer to the question raised by the Committee? It does not. We evade

un mot; nous devrions opter pour une solution; nous devrions, tout au moins, tranquilliser la République d'Indonésie. Nous devons exposer notre position aux deux parties elles-mêmes.

Malheureusement, la résolution proposée par le représentant de la Chine, ne fait pas mention du fait, constaté et déclaré par la Commission des bons offices, que celle-ci a échoué dans la prestation de ses bons offices et dans son activité. On n'y trouve rien, on n'y fait mention de rien. Dans ces conditions, je me demande comment, en toute bonne foi, je pourrais me prononcer en faveur d'une pareille motion.

En second lieu, je rappelle qu'il existe ici un télégramme, très important, adressé au Président du Conseil de sécurité, qui nous apprend que les observateurs militaires n'ont aucune possibilité de faire leur devoir en raison de la destruction des moyens de transport. Je dis que ceci devrait faire l'objet des discussions du Conseil de sécurité. On nous demande une réponse. Mais nous ne la donnons pas et nous mettons le télégramme de côté. Je vous le demande, Messieurs: comment voulez-vous que cette pauvre Commission exerce ses fonctions?

Permettez-moi de vous donner lecture de ce télégramme, lequel n'a été cité par personne:

"Président Commission des bons offices a honneur de communiquer ce qui suit au Président du Conseil de sécurité: déplacements des aides militaires dans toutes les régions de la République sont de plus en plus limités par suite de la grave pénurie de transport dans la République. Autorités néerlandaises n'ont pu fournir aucune aide. A moins que des dispositions ne soient prises pour fournir des voitures, les aides militaires seront dans impossibilité de s'acquitter des fonctions qui leur sont attribuées par Commission." [S/929].

Ce cri d'alarme, jeté par la Commission et par les aides militaires, émane d'un organe du Conseil de sécurité et de personnes déléguées par lui. Pourquoi personne ne parle-t-il de ce télégramme? Pourquoi le Conseil ne donne-t-il pas de réponse à la question que nous pose la Commission?

Le Conseil de sécurité a demandé des renseignements relatifs aux obstacles existants en ce qui concerne le commerce. En bon français, cela s'appelle "blocus", le blocus réalisé par les Autorités néerlandaises. Mais lorsque cette question a été posée, le représentant des Etats-Unis a protesté contre l'emploi du mot "blocus"; nous avons alors employé un terme assez diplomatique pour caractériser la situation en Indonésie. Et voilà les résultats! Nous avons reçu la réponse. Tous les renseignements qui nous sont fournis laissent clairement voir que le blocus le plus sévère, le plus inhumain, est appliqué par les Autorités néerlandaises à la République d'Indonésie.

Dans la résolution soumise par le représentant de la Chine, trouvons-nous une réponse à la question posée par la Commission? Pas du tout. Nous

the issue. We do not reply. I wonder then what is the present status of the Indonesian question.

What procedure is this? Acting as temporary President of the Security Council, I once asked for certain documents prepared by the Australian and United States representatives on the Committee of Good Offices, which is an organ of information of the Council and which holds its full powers from the Council. It is the right of the Security Council and of each of its members to be familiar with the proposals of the Committee. Why, then, have the majority thus far refused to allow those proposals to be made known? What are these documents after all? Are they a kind of secret disease which must be concealed? Why are they not published, as so many other things are published? Even the Press says nothing about these documents. Moreover, I learned only today that they are in the Secretariat's hands, but apparently orders have been given that they should not be communicated to any member of the Security Council. Is this a normal procedure for the Council to adopt in the conduct of its business? I see that some of the members are smiling. It seems to me that there is no cause for smiles; I feel that this is an infringement of the authority of the Security Council.

Further, in spite of my feelings of friendship towards the Indonesian Republic, I cannot vote in favour of this resolution because my delegation and my Government consider the "Renville" Agreement as contrary to the fundamental interests of the Indonesian people. We feel that this Agreement was drawn up in the interests of the Netherlands.

Unfortunately I can only repeat, in conclusion, by such a resolution we would leave the way open for an intensification of the conflicts which already exist in Indonesian territory.

These are my grounds for withholding my support from the resolution submitted by the Chinese delegation.

MR. LAWFORD (United Kingdom): I am very glad that the President has raised the question of document S/929. I was rather surprised, when I saw it on the table this morning, that it was not raised at the beginning of our meeting, which I think would have been the usual procedure. Documents of this sort, if they concern the subject under discussion and are of as great an interest as this, are usually read out by a member of the Secretariat. But I am very glad the President has raised this point. I presume that as soon as he received the document he consulted the Assistant Secretary-General in order to discuss the possibility of the eighteen jeeps being provided by the United Nations. I am sure the other representatives on the Security Council would have supported the President in any action of that kind.

la jetons de côté. Nous ne répondons pas. Je me demande donc où en est maintenant la question d'Indonésie.

Qu'est-ce donc que cette procédure? Un jour, agissant comme Président temporaire du Conseil de sécurité, j'ai demandé des documents émanant du représentant de l'Australie et du représentant des États-Unis au sein de cette Commission qui est notre organe d'information et qui a les pleins pouvoirs du Conseil de sécurité. Il est du droit du Conseil de sécurité et de chaque membre du Conseil de sécurité de connaître les propositions dont il s'agit. Pourquoi, jusqu'à présent, la majorité a-t-elle refusé qu'il en fût donné connaissance? Que sont donc ces documents? Seraient-ils la manifestation d'une sorte de maladie secrète qu'il faut dissimuler? Pourquoi ne les publie-t-on pas, alors qu'on publie tant de choses? Même dans la presse, il n'y a rien sur ces documents. Bien plus, j'ai appris aujourd'hui même qu'ils étaient au Secrétariat, mais il paraît que l'ordre a été donné de ne les communiquer à aucun membre du Conseil de sécurité. Est-ce là une procédure normale pour le travail du Conseil de sécurité? Je vois que certains d'entre vous sourient; il me semble cependant qu'il n'y a pas là de quoi sourire, car je crois qu'il est porté atteinte à l'autorité du Conseil de sécurité.

Je ne peux non plus voter en faveur de cette résolution, malgré tous mes sentiments d'amitié à l'égard de la République d'Indonésie, parce que ma délégation et mon Gouvernement considèrent l'Accord du "Renville" comme contraire aux intérêts les plus élémentaires du peuple indonésien. Nous considérons cet Accord comme établi dans l'intérêt des Pays-Bas.

Je ne puis malheureusement que répéter, en terminant, ce que j'ai déjà dit, à savoir que, en acceptant une pareille résolution, nous laisserions aux conflits existants sur la terre indonésienne la possibilité de se développer d'une manière encore plus aiguë.

Tels sont les motifs pour lesquels je ne peux pas voter en faveur de la résolution présentée par la délégation de la Chine.

M. LAWFORD (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je suis très heureux que le Président ait soulevé la question du document S/929. Ce matin, j'ai aperçu ce document sur la table du Conseil et j'ai été assez surpris de voir qu'on ne l'avait pas mentionné dès le début de cette séance, ce qui, à mon avis, aurait été conforme à notre procédure habituelle. En effet, il est d'usage qu'un membre du Secrétariat donne lecture de documents de ce genre, lorsqu'ils se rapportent à une question qui figure à l'ordre du jour et lorsqu'ils présentent un si grand intérêt. Je suis donc très heureux que le Président ait soulevé ce point. Je suppose qu'après avoir reçu ce document, il a consulté le Secrétaire général adjoint afin d'établir si l'Organisation des Nations Unies pouvait fournir les dix-huit jeeps en question. Je suis certain que les autres membres du Conseil auraient appuyé le Président s'il avait agi de la sorte.

The PRESIDENT (*translated from French*): I should like to point out that the telegram is before you. It has been distributed to all members of the Security Council.

Mr. LAWFORD (United Kingdom): It was addressed to the President of the Security Council.

Mr. MUÑOZ (Argentina) (*translated from Spanish*): I agree with the opinion which has been expressed by several representatives and to which there has been no objection, namely, that the Security Council cannot and should not *a priori* pronounce itself in favour of either of the parties to the dispute.

Neither can we forget that the solution of the Indonesian problem has been entrusted to a Committee of Good Offices whose task, as its name clearly indicates, is limited to seeking voluntary agreement between the parties by means of persuasion rather than coercive measures. This procedure gives the Security Council the best chance of succeeding because, as we have said on other occasions, we believe that permanent results are never achieved by the use of force.

It is obvious that we cannot fail to support an organ which was created by this Council and which has fulfilled its difficult task not only with the approval of the Security Council but also with the complete or qualified consent of the parties concerned.

The delegation of Argentina will therefore support the draft resolution presented by the representative of China. Its text fulfils the requirement of impartiality which is expected of the Council. It also fulfils our desire to remove any doubt regarding the authority of the Committee of Good Offices. This measure in no way interferes with the rights claimed by the parties nor does it prejudge the problem of the so-called economic blockade which was recently brought to the attention of the Security Council.

In the political field, so closely linked to the above considerations, we are at the present time witnessing the progressive disappearance of colonization. On various occasions recently, we have learned with great satisfaction that the Government of the Netherlands, displaying the political integrity which we all attribute to it, will not retard that process. We make this reference not only because of Argentina's interest in the disappearance of colonial regimes on our American continent and in the transfer of the respective territories to their legitimate owners, but also because the Republic of Argentina cannot remain indifferent to the emancipation of Indonesia and other nations which are currently subject to restrictions of their sovereignty.

By voting in favour of this draft resolution, we feel that we are furthering the cause of peace and the pacific settlement of the dispute between the Netherlands and Indonesia.

Le PRÉSIDENT: Je ferai observer que ce télégramme est devant vous. Il a été distribué à tous les membres du Conseil de sécurité.

M. LAWFORD (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Il était adressé au Président du Conseil de sécurité.

M. MUÑOZ (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Je partage les vues qu'ont exprimées certains représentants, et contre lesquelles personne ne s'est élevé, à savoir que le Conseil de sécurité ne peut ni ne doit se prononcer *a priori* en faveur d'une des parties au différend.

Il ne faut pas oublier non plus que le règlement de la question de l'Indonésie a été confié à la Commission des bons offices qui a pour seule tâche, comme son nom l'indique clairement, de rechercher un accord volontaire entre les parties en ayant recours à la persuasion plutôt qu'à des mesures coercitives. Ce procédé donne au Conseil de sécurité les plus grandes chances de succès dans ses travaux, car, ainsi que nous l'avons fait observer à d'autres occasions, nous croyons que l'emploi de la force ne donne jamais de résultats durables.

Il est évident que le Conseil ne peut se désintéresser d'un organisme qu'il a créé et qui s'est acquitté de sa tâche difficile non seulement avec l'assentiment du Conseil de sécurité, mais également avec l'acceptation, entière ou partielle, des parties intéressées.

La délégation de l'Argentine appuiera donc le projet de résolution soumis par le représentant de la Chine. Le texte de cette résolution réunit les conditions d'impartialité que nous attendons de cette haute Assemblée et répond également à notre désir d'éliminer toute équivoque en ce qui concerne les pouvoirs de la Commission des bons offices. Cette mesure ne porte aucunement atteinte aux droits invoqués par les parties et ne préjuge pas la question de ce qu'on appelle le blocus économique, qui a été récemment soumis à l'examen du Conseil de sécurité.

Dans le domaine politique, si intimement lié à l'aspect dont je viens de parler, nous assistons à l'époque actuelle à une disparition progressive des anciennes méthodes coloniales. A notre grande satisfaction, nous avons entendu dire récemment à plusieurs reprises que le Gouvernement des Pays-Bas, témoignant de la probité politique que nous lui reconnaissons tous, ne retardera pas cette évolution. Nous mentionnons ce fait non seulement parce que notre pays a intérêt à voir les régimes coloniaux disparaître du continent américain et les territoires intéressés restitués à leurs propriétaires légitimes, mais également parce que l'Argentine ne peut rester indifférente à l'émancipation de l'Indonésie et des autres peuples dont la souveraineté est actuellement soumise à des restrictions.

En votant pour ce projet de résolution, nous estimons servir la cause de la paix et contribuer au règlement pacifique du différend qui sépare les Pays-Bas et l'Indonésie.

The PRESIDENT (translated from Russian): To sum up, we have before us the Chinese resolution, which we shall put to the vote, and the USSR proposal that we should request the Committee of Good Offices to send us the Australian-United States proposal for the information of all members of the Security Council. In addition, I think all members will agree on a third proposal, namely, that the question of the telegram from the military observers asking for vehicles be passed on to the Secretariat for consideration. I do not think that this third matter will meet with any objections, and I shall call for a vote on the first two questions only.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I had not intended to speak again on this subject, but after the description which the President has given of the Chinese draft resolution, I think it would not be adequate to leave it without an explanation. The President described the Chinese draft resolution as not including anything of the matter which is before the Council. When I said I would vote for the resolution, I understood it and interpreted it in the same way as did the representative of China himself, namely, as designed to secure the free and full implementation of the twelve "Renville" political principles and the six additional principles. These principles apply to trade and trade restrictions, but any regulation of trade should be undertaken with the consent and mutual agreement of both parties, as is contended and explained by the Committee of Good Offices. These provisions were violated and they should therefore be implemented fully and strictly.

This covers the point which the President mentioned, but I am afraid that if the matter stood at the explanation given by him as representative of the Ukrainian SSR, and if the Committee of Good Offices should also interpret it in the same way, it would be detrimental to the interests of the Republic of Indonesia. In the past it was our practice to send a copy of the verbatim record to the Committee of Good Offices to enlighten it as to the way a resolution was adopted. This might be done in the present instance, so that the Committee might also be made aware of the complementary explanation given by the representative of China. I repeat that I shall vote in favour of the draft resolution in view of this interpretation and understanding.

The PRESIDENT: That is the right of the Syrian representative. We shall now proceed to vote on the Chinese draft resolution.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, United Kingdom, United States of America.

Abstained: Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Ainsi donc, nous sommes saisis d'une part du projet de résolution chinois que je vais mettre aux voix et, d'autre part, de la proposition de l'URSS qui tend à inviter la Commission des bons offices à porter les propositions australo-américaines à la connaissance des membres du Conseil. Enfin, je pense que les membres du Conseil de sécurité accepteront une troisième proposition qui consiste à transmettre au Secrétariat pour étude le télégramme des observateurs militaires qui demandent qu'on mette des voitures à leur disposition. Je crois que cette troisième question ne soulèvera aucune objection. Je ne mettrai donc aux voix que les deux premières propositions.

M. EL-KHOURI (Syrie) (traduit de l'anglais): Je n'avais pas l'intention de reprendre la parole sur cette question, mais étant donné la façon dont le Président a présenté le projet de résolution soumis par la Chine, je crois devoir fournir quelques explications à ce sujet. Le Président a déclaré que ce projet de résolution ne se rapportait nullement à la question dont le Conseil a été saisi. J'ai déclaré que je voterai en faveur de cette résolution parce que je l'interprétais de la même façon que le représentant de la Chine lui-même; j'estime, en effet, qu'elle tend à assurer l'application intégrale et librement consentie des douze principes politiques énoncés dans l'Accord du "Renville" et des six principes complémentaires. Ces principes ont trait au commerce et aux restrictions qui y ont été apportées. Cependant, toutes dispositions relatives au commerce doivent recueillir l'assentiment des deux parties, ainsi que l'a demandé et expliqué la Commission des bons offices. Ces dispositions ont été violées; il est donc nécessaire de veiller à ce qu'elles soient observées de la façon la plus stricte.

Ce que je viens de dire constitue une réponse à la question soulevée par le Président; je crains fort que s'il s'en tenait à l'explication qu'il a donnée en sa qualité de représentant de la RSS d'Ukraine, et si la Commission des bons offices interprétait elle aussi cette question de la même manière, les intérêts de la République d'Indonésie n'en soient compromis. Nous avons l'habitude d'adresser le compte rendu sténographique de nos séances à la Commission des bons offices afin que celle-ci sût dans quelles conditions telle ou telle résolution avait été adoptée. On pourrait procéder de même dans le cas présent, afin que la Commission soit au courant des explications complémentaires données par le représentant de la Chine. Je répète que je voterai en faveur du projet de résolution en me fondant sur cette interprétation.

Le PRÉSIDENT: C'est le droit du représentant de la Syrie. Je mets aux voix le projet de résolution de la délégation de la Chine.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

The Chinese resolution was adopted by 9 votes, with 2 abstentions.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): We shall now vote on the USSR representative's proposal that the Committee of Good Offices be requested to send, for the information of the Security Council, the Australian-United States proposals for a settlement of the Indonesian question.

Mr. JESSUP (United States of America): I was not aware that such a proposal was before us. I have not seen any written text on it. I gather from what the President says about it that it is the same proposal which was acted on some time ago and defeated by the Security Council. Is it the same proposal? Not having any text, I am not sure whether it is a new proposal or merely a repetition of the one the Security Council acted on before.

The PRESIDENT (*translated from French*): I should have thought that the United States representative might, as a matter of international courtesy, have supplied the Security Council with the text of the proposals of the Australian and United States representatives on the Committee.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I have submitted no written proposal on this question because I expressed it as a wish in the course of my speech, considering it to be a procedural matter. I now propose that the President should request the Committee of Good Offices for the Australian-United States proposals, inasmuch as the Committee of Good Offices is formally subordinate to the Security Council and the latter therefore has the right to demand any information in which it is interested.

I have submitted this proposal while paying due regard to the fact that the Security Council received its first official notification of the Australian-United States proposal through the telegram of 23 July sent by the Committee of Good Offices itself.

Mr. JESSUP (United States of America): I very much appreciate the explanation given by the representative of the USSR, because in his earlier statement I had understood him to say, as he now indicates, that he merely expressed a desire that the document should be made available. This, I think, was the position taken by the representative of the USSR when the Security Council took a formal vote on the question when it was brought up before. I had not understood that there was a formal proposal submitted by him for a vote. I should like to say, and I would have added this if the President had given me the information which I had requested on the exact proposal before us, that it seems to me that there are two questions.

Par 9 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la résolution de la Chine est adoptée.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Maintenant je vais faire procéder au vote sur la proposition de l'URSS, qui vise à demander à la Commission des bons offices de soumettre au Conseil de sécurité les propositions australo-américaines relatives au règlement de la question d'Indonésie.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je ne savais pas que cette proposition nous avait été soumise. Je n'ai vu aucun texte s'y rapportant. D'après ce que le Président vient de dire, je crois comprendre qu'il s'agit d'une proposition identique à celle que le Conseil de sécurité a déjà examinée et rejetée il y a un certain temps. S'agit-il de la même proposition? N'ayant aucun texte à ma disposition, j'ignore s'il est question d'une nouvelle proposition ou bien s'il s'agit simplement de celle que le Conseil de sécurité a déjà examinée.

Le PRÉSIDENT: J'estime que les Etats-Unis auraient pu, par courtoisie internationale, faire parvenir au Conseil de sécurité les propositions des représentants de l'Australie et des Etats-Unis à la Commission.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Si je n'ai pas formulé ma proposition par écrit, c'est parce que je l'ai soumise à titre de suggestion et parce que j'estimais qu'elle se rapportait à une question de procédure. Je propose formellement que le Président demande à la Commission des bons offices de lui faire parvenir les propositions australo-américaines, étant donné que ladite Commission dépend officiellement du Conseil de sécurité et que celui-ci est parfaitement en droit de lui demander les renseignements qui l'intéressent.

J'ai soumis cette proposition parce que c'est la Commission des bons offices elle-même qui a été la première à mentionner officiellement ces propositions dans le télégramme qu'elle a adressé au Conseil de sécurité le 23 juillet.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je remercie vivement le représentant de l'URSS de nous avoir fourni ces explications; en effet, j'avais cru comprendre précédemment, ainsi qu'il le confirme maintenant, qu'il s'était borné à souhaiter que le document en question nous fût communiqué. Telle était également, me semble-t-il, l'attitude adoptée par le représentant de l'URSS lorsque le Conseil de sécurité avait procédé à un vote en bonne et due forme sur cette question. Je n'avais pas compris que le représentant de l'URSS nous soumettait une proposition formelle en vue de la mettre aux voix. Je voudrais dire qu'à mon avis il s'agit de deux questions distinctes; je n'aurais pas manqué de le déclarer si le Président m'avait communiqué les renseignements que j'avais demandés au sujet de la proposition qui nous a été soumise.

I see no reason at all why any member of the Council, if he has not already had a copy of the document which has been under discussion, should not have it and study it. The President has stated that the Secretariat has received the copies confidentially, and I see no reason why copies should not be given, confidentially, to all representatives on the Security Council. If any representative is unable to get it, I should be very glad to give him a copy in confidence in the same way.

I think there is a very different question which we discussed fully when this matter was formally before the Council, namely, whether the Security Council itself should intrude into the work of the Committee of Good Offices by engaging in a debate on various documents which are in the Committee records and which have been the subject of negotiation.

As I ventured to point out when this matter was formerly before the Security Council, the whole purpose and spirit of the relations between the Security Council and the Committee of Good Offices was to entrust the task of negotiation to the Committee in the field; I also ventured to point out at that time that the Committee had given no indication that its work would be assisted if it transmitted the text of this document for formal discussion in the Security Council. In accordance with the general philosophy of the relationship between the Security Council and the Committee of Good Offices on the spot, it seemed to me that it would not be helpful for the Council to issue a directive to the Committee requiring it to send the document. My delegation still shares that view in regard to a request or order from the Security Council to the Committee of Good Offices for the formal transmission of the document. But what I said before as to the situation of individual representatives on the Council is an entirely different matter, and I stand by what I said in that regard.

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): As the representative of the United States of America has just pointed out, the question raised by the representative of the USSR was decided at the 328th meeting of the Security Council, on 1 July 1948, by a negative vote, and I see no reason for reconsidering that decision now, after an interval of less than four weeks.

If it were simply a question of satisfying the legitimate wish of the members of the Security Council to be fully informed, nothing could be easier. The United States representative has indicated the proper procedure: the representatives who are not acquainted with the document need only make a request to the delegations represented by the authors of the document. I am sure that these delegations would be pleased to make the document available to them.

Il me semble que tout membre du Conseil qui n'a pas encore pris connaissance du document en question devrait pouvoir en obtenir un exemplaire et l'étudier. Le Président a déclaré, certes, que le Secrétariat avait reçu ce document à titre confidentiel, mais je ne vois pas pourquoi les membres du Conseil de sécurité ne pourraient pas eux aussi en obtenir un exemplaire à titre confidentiel. Si l'un des représentants ne réussit pas à se procurer ce document, je serais tout disposé à le lui communiquer, toujours à titre confidentiel.

Il existe, d'autre part, une question fort différente que nous avons examinée en détail au moment où elle a été officiellement soumise au Conseil: c'est la question de savoir si le Conseil de sécurité doit s'immiscer directement dans les travaux de la Commission des bons offices en ouvrant un débat sur les divers documents qui figurent dans les dossiers de la Commission et qui ont fait l'objet de négociations.

Lorsque le Conseil de sécurité a été officiellement saisi de cette question, j'ai eu l'occasion d'indiquer que les rapports qui existent entre le Conseil de sécurité et la Commission des bons offices tendaient essentiellement à confier à cette dernière le soin de conduire les négociations sur place; j'ai également indiqué à ce moment que la Commission ne nous avait aucunement laissé entendre que sa tâche se trouverait facilitée si le texte du document en question était adressé pour examen au Conseil de sécurité. Etant donné la nature des relations existant entre le Conseil de sécurité et la Commission des bons offices, laquelle se trouve sur les lieux, j'avais pensé qu'il ne serait pas utile que le Conseil invitât la Commission à lui communiquer ce document. Ma délégation est toujours de cet avis en ce qui concerne les ordres et les instructions que le Conseil de sécurité pourrait adresser à la Commission pour l'inviter à nous transmettre officiellement ce document. Mais ce que j'ai déclaré à propos des représentants au Conseil pris individuellement est tout à fait différent, et je maintiens la déclaration que j'ai faite à cet égard.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): Ainsi que le représentant des Etats-Unis d'Amérique vient de le dire, la question posée par le représentant de l'URSS a été tranchée au cours de la 328ème séance du Conseil de sécurité, le 1er juillet 1948, par un vote négatif et je ne vois pas de raison pour revenir aujourd'hui, à moins de quatre semaines d'intervalle, sur cette décision.

S'il s'agissait simplement de satisfaire le légitime désir manifesté par les membres du Conseil de sécurité d'être complètement documentés, rien ne serait plus facile. Le représentant des Etats-Unis vient d'en indiquer le moyen: il suffirait que nos collègues qui n'ont pas connaissance de ce document s'adressent aux délégations auxquelles appartiennent les auteurs dudit document. Je suis sûr que ces délégations se feraient un plaisir de le leur communiquer.

On the other hand, an official request for information addressed by the Security Council to the Committee of Good Offices, besides involving delays in communication, would have one serious disadvantage. It would jeopardize the Committee's freedom of action; for each time the Committee wished to formulate unofficial and tentative proposals, as in the case of the document in question, it would feel itself exposed to the risk that the Security Council might request transmission of the document, thereby investing such proposals with a scope and significance not originally contemplated.

Let us leave it to the Committee of Good Offices to judge, when it formulates such proposals, whether the success of the negotiations requires that the suggestions be communicated to the Security Council in the Committee's periodic reports.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I am unable to agree with the arguments advanced by the representative of the United States of America to the effect that the Security Council cannot make a request for information of one kind or another to the Committee of Good Offices, which is officially obliged to work under the Council's instructions and is subordinate to the Council.

This question arose today in connexion with the fact that the Security Council received a telegram from the Committee of Good Offices, dated 23 July, containing official notification by the Committee of the existence of the Australian-United States proposals and of the fact that those proposals have been handed to both sides, i.e., to the Indonesian and Netherlands delegations, and were favourably received by the Indonesian delegation but rejected by the Netherlands delegation. In conclusion, the Committee of Good Offices informs the Security Council of a breakdown in the negotiations.

It follows, therefore, that the members of the Security Council should be informed of the substance of the Australian-United States proposals. I take note of the statement of the United States representative, to the effect that the document will be handed over to the Secretariat, which will then place it at the disposal of members of the Security Council, and I shall not press for a vote on my proposal.

The PRESIDENT (*translated from French*): The question is therefore exhausted. The date of the next meeting of the Security Council will be communicated to the members in due course.

Mr. TSIANG (China): I just want to be clear about the action which the President is to take concerning document S/929, containing the request of the Committee of Good Offices for eighteen jeeps and for spare parts. I understand that the President will refer the request to the Secretariat, and that if the Secretariat finds any difficulty in supplying the equipment, then the

En revanche, une demande de communication adressée par le Conseil de sécurité à la Commission des bons offices, outre, d'ailleurs, qu'elle entraînerait des retards dans la communication, présenterait un sérieux inconvénient. Elle offrirait le risque de réduire la liberté d'action de la Commission des bons offices, car celle-ci se sentirait désormais exposée, chaque fois qu'elle voudrait formuler des suggestions à titre officieux et provisoire, comme c'est le cas dans le document dont il s'agit, à ce que le Conseil de sécurité lui en demande communication et confère ainsi à ses propositions une portée qu'elle ne désirait pas lui donner.

Laissons à la Commission des bons offices, quand elle formule des suggestions, le soin d'apprécier s'il est utile, pour le succès des négociations, qu'elle en donne communication au Conseil de sécurité dans les rapports qu'elle lui adresse régulièrement.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je ne puis accepter les arguments du représentant des Etats-Unis selon lesquels le Conseil de sécurité ne serait pas en droit de demander des informations à la Commission des bons offices, car celle-ci doit agir suivant les instructions du Conseil et lui est officiellement subordonnée.

Si cette question a été posée aujourd'hui, c'est parce que le Conseil a reçu le télégramme que la Commission lui avait adressé le 23 juillet et dans lequel elle l'informait officiellement de l'existence des propositions australo-américaines. La Commission annonçait d'autre part que ces propositions avaient été communiquées aux deux parties, c'est-à-dire aux délégations indonésienne et néerlandaise, et que la délégation de l'Indonésie les avait accueillies favorablement alors que les représentants des Pays-Bas les avaient rejetées. Enfin, la Commission des bons offices annonçait au Conseil de sécurité que les négociations avaient échoué.

Il y a donc intérêt à ce que les membres du Conseil prennent connaissance de la teneur des propositions australo-américaines. Toutefois, je prends note de la déclaration du représentant des Etats-Unis qui a annoncé que ce document sera transmis au Secrétariat afin d'être distribué aux membres du Conseil de sécurité, et je n'insisterai plus pour que ma proposition soit mise aux voix.

Le PRÉSIDENT: Le point est épuisé. La date de la prochaine séance sera communiquée ultérieurement aux membres du Conseil de sécurité.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais simplement être fixé sur ce que le Président a l'intention de faire au sujet du document S/929 dans lequel la Commission demande que dix-huit jeeps et des pièces détachées soient mises à sa disposition. Si j'ai bien compris, le Président va renvoyer cette demande au Secrétariat et, au cas où celui-ci éprouverait des

matter will be brought to the attention of the Council again. Unless this happens, I think the Council may take it for granted that the request will be met.

The PRESIDENT (*translated from French*): The Chinese representative's interpretation is correct.

The meeting rose at 6 p.m.

difficultés à fournir le matériel en question, la question serait soumise de nouveau au Conseil. En attendant, le Conseil peut estimer qu'il sera donné suite à cette demande.

Le PRÉSIDENT: Le représentant de la Chine a parfaitement compris.

La séance est levée à 18 heures.